

TRANSPORT SUR RESERVATION (TSR)

Modalités de fonctionnement

à compter du 8 juillet 2019

1- Principes généraux

Ce service de transport étant un transport collectif, il ne saurait être apparenté à un taxi.

Dans les communes rétro-littorales, les arrêts Oléane sur Réservation sont clairement identifiés par la matérialisation d'un poteau à l'image de LSOA. Dans les communes urbaines, un logo spécifique sera apposé sur les arrêts accessibles avec le service. Enfin, pour identifier clairement le service, un maximum de courses sera réalisé par un véhicule aux couleurs Oléane sur réservation.

Ne s'adressant pas à une personne unique, sa vocation est de regrouper plusieurs personnes dans un même véhicule.

Pour ce faire, il convient de respecter les règles de fonctionnement suivantes pour construire le parcours client :

- Temps de parcours maximum du véhicule TSR : 30 minutes.
- Détour pour groupage : le temps additionnel pour un groupage ne pourra excéder 15 mn par rapport à la durée initiale du trajet direct
- Possibilité d'adapter l'heure de prise en charge de +ou- 30mn par rapport à la demande initiale. Pour véhicule adapté aux personnes en fauteuils roulants, prévoir 20 mn de plus dans le calcul du temps de trajet total pour la prise en charge.
- Inscription au TSR : gratuite
- Service non assuré : le dimanche et les jours fériés
- Ne sont pas autorisés : les enfants de moins de 10 ans
- Les messages laissés sur le répondeur à partir du vendredi après 16h seront consultés le lundi matin
- Les destinations prévues lors de la réservation ne peuvent être modifiées en cours de trajet.
- Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus
- L'annulation de la réservation par les usagers se fera auprès de l'Agence Oléane Mobilités, au plus tard la veille du déplacement avant 16h
- *Se référer aux 3 types de services en fonction de la typologie du client*

Très concrètement, l'utilisateur s'inscrit auprès de la centrale de réservation pour être identifié. Une fois inscrit il peut réserver son transport.

Afin d'organiser son déplacement, il téléphone au 02 51 32 95 95 :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h 30 à 18h00
- Le samedi de 9h 12h.

Délais de réservation :

- La veille avant 17h du mardi au samedi

- Le vendredi avant 17h pour le lundi
- Pour véhicule adapté aux personnes en fauteuils roulants, prévoir 20 mn de plus dans le calcul du temps de trajet total pour la prise en charge.

Annulations client récurrentes le jour du TSR :

- Exclusion au cas par cas selon analyse de la situation après 5 annulations et RDV fixé avec le client.

Une fois inscrit, l'usager exprimera son besoin de déplacement auprès de l'agent qui suivra les règles précitées pour faire des propositions d'heures de prise en charge et de dépose. A l'issue de cet échange, l'usager est garanti sur son heure d'arrivée à l'arrêt demandé et dispose d'une heure prévisionnelle de prise en charge à son arrêt d'origine.

Tous les soirs après 17h, le responsable compile l'ensemble des demandes afin de vérifier l'adéquation des réservations à la qualité de service promise. Dès lors, un sms et/ou un mail de confirmation est envoyé à chaque usager pour son trajet du lendemain (précisant l'horaire exact et définitif de prise en charge et confirmant la garantie de l'heure de dépose)

Il est précisé que l'usager pourra réserver au maximum ses trajets pour une durée de 1 mois afin d'offrir une plus grande souplesse d'utilisation pour le plus grand nombre.

Tous les titres de transport sont acceptés à bord des véhicules qui sont équipés du matériel de billetterie d'UBI (hors imprimante).

Petit chien accepté :

- Si le client précise qu'il prend le TSR avec au moment de sa réservation
- S'il est transporté dans un panier

Bagage accepté :

- A chaque demande pour un TSR au départ ou à destination de Pôle Santé et Gare SNCF, préciser si bagage.

Le présent règlement est disponible en agence et sur le site : www.oleane-mobilites.fr.

2- TROIS SERVICES INCLUS DANS LE TSR

2.1 - OLEANE SUR RESERVATION : TOUS PUBLICS

Ce service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30,

Entre les arrêts identifiés (logo spécifique apposé sur la tête de poteau) qui correspondent aux arrêts des lignes de maillage 7 à 13 non desservis par une ligne régulière (à plus de 500m),

Et 5 pôles de rabattement : Hôtel-de-Ville, SNCF, Havre d'Olonne, Pôle Santé et Maréchal Juin.

Il est également possible d'effectuer des trajets inter-bourgs entre Vairé, St-Mathurin, Ste-Foy et L'Ile d'Olonne.

2.2 - OLEANE SUR RESERVATION : SCOLAIRES

Les scolaires (mineurs) sont acceptés sur le service Oléane sur Réservation :

- Le mercredi après-midi en période scolaire
- Le samedi en période scolaire
- Du lundi au samedi durant les petites vacances scolaires et sur la période été.

Les règles sont les mêmes que pour Oléane sur Réservation. L'inscription se fait par le(s) parent(s) ou le représentant légal :

Ce service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30,

Entre les arrêts identifiés (logo spécifique apposé sur la tête de poteau) qui correspondent aux arrêts des lignes de maillage 7 à 13 non desservis par une ligne régulière (à plus de 500m),

Et 5 pôles de rabattement : Hôtel-de-Ville, SNCF, Havre d'Olonne, Pôle Santé et Maréchal Juin.

Il est également possible d'effectuer des trajets inter-bourgs entre Vairé, St-Mathurin, Ste-Foy et L'Ile d'Olonne.

2.2 - OLEANE SUR RESERVATION : ACTIFS

Le service Oléane Actifs est réservé aux abonnés du réseau ayant la qualité d'actifs y compris les étudiants (Post Baccalauréat) et apprentis. Ces derniers doivent présenter leur certificat employeur et carte étudiante au moment de l'inscription.

Les Actifs peuvent être déposés directement à l'arrêt le plus proche de leur lieu de travail et non à un point de rabattement (service exclusif réservé aux Actifs).

Il fonctionne du lundi au samedi, toute l'année de 6h00 à 20h00 quand le réseau régulier ne circule pas :

- Au départ des points d'arrêt « OLEANE » des communes littorales le samedi et durant les vacances scolaires, le réseau régulier ne fonctionnant pas avant 8h30
- Au départ des points d'arrêt « OLEANE » des communes rétro-littorales le samedi et en vacances scolaires, les lignes régulières scolaires ouvertes aux actifs ne circulant pas.